

Afin d'appréhender ces enjeux, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé a publié, début 2011, le rapport du Collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail préconisant de suivre **six types de facteurs de risques psychosociaux au travail** :

- Exigences du travail : intensité et temps de travail...
- Exigences émotionnelles : relations publics et clients...
- Autonomie au travail : marge de manœuvre, latitude décisionnelle...
- Rapports sociaux et relations de travail : coopération, management, reconnaissance...
- Conflits de valeurs : valeurs professionnelles et personnelles...
- Insécurité socio-économique : précarité, perte d'emploi, mobilité...



Pour en savoir +

SUR LES PILOTES DU RESEAU i3R Corse

www.corse.aract.fr
www.carsat-sudest.fr
www.corse.direccte.gouv.fr
www.presanse.org
www.medecinetravail2b.fr

SUR LES RPS

www.inrs.fr
www.anact.fr
www.travailler-mieux.gouv.fr
www.reference-sante-securite-msa.fr

Le réseau i3R n'est ni un label, ni une certification, ni une habilitation. L'appartenance au réseau témoigne d'un engagement des consultants au respect d'un référentiel établi par les institutionnels. La liste des consultants est fournie, à titre d'information, de manière non exclusive et n'engage pas la responsabilité des institutions. Le choix du prestataire appartient à l'entreprise, qui doit connaître et savoir évaluer ses propres besoins, afin de choisir le consultant répondant au mieux à sa demande et/ou problématique.

DI 78 - Mai 2014 - Carsat Sud-Est / DRP - Document non contractuel - Ne pas jeter sur la voie publique



Réseau des Intervenants respectant le Référentiel Régional sur la prévention des Risques Psychosociaux en Corse



Les risques psychosociaux (RPS) recouvrent des risques professionnels qui portent atteinte à l'intégrité physique et à la santé mentale des salariés. Ce sont aujourd'hui des risques majeurs en constante progression qui touchent tous les secteurs d'activité et les catégories socio-professionnelles.

Enjeux de santé



Enjeux socio-économiques

Au-delà des enjeux de santé, les RPS présentent des coûts financiers importants pour les entreprises et la société :

- **Des coûts directs**, liés à l'indemnisation des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP) pouvant être occasionnés et /ou aggravés par les RPS,
- **Des coûts indirects**, induits par les absences, le turn-over, les accidents de travail, le remplacement du personnel, la réorganisation du travail, la diminution de la productivité, les rebuts, les malfaçons, les dysfonctionnements organisationnels, etc.

Enjeux juridiques

Au-delà de son obligation générale d'évaluation des risques et de mise à jour régulière du DUER*, l'employeur est tenu à une obligation de résultat en matière de préservation de la sécurité et de la santé de ses salariés.

* Document Unique d'Evaluation des Risques

Réseau i3R Corse ...des professionnels au service de la prévention des RPS



Quels grands principes retenir pour une démarche de prévention des RPS ?

- Engager une démarche participative dans votre entreprise : direction, salariés, représentants du personnel, médecin du travail, etc.
- Avoir la volonté d'agir sur le travail, l'organisation, l'environnement et rechercher des pistes d'amélioration.
- S'engager dans une démarche pérenne.

Quand initier une démarche de prévention des RPS ?

A différents moments de la vie d'une entreprise, par exemple :

- Lors de la mise à jour du DUER afin d'y intégrer ces risques particuliers,
- Lorsque les indicateurs sociaux ou de santé se dégradent (taux d'absentéisme, turn-over, accidents du travail, mouvements sociaux, plaintes, etc.)
- En cas de réorganisation d'un service, de rachat/restructuration/fusion, de déménagement, de modification de l'outil de production, de mise en oeuvre d'un projet de changement.

Qu'est-ce que le réseau I3R Corse ?

Le réseau I3R CORSE est constitué de consultants régionaux intervenant sur les RPS qui se sont engagés dans la mise en oeuvre de bonnes pratiques de prévention, sur la base d'un référentiel établi par la Carsat Sud-Est, la MSA Corse, la DIRECCTE Corse, l'ARACT Corse, les Services de Santé au Travail de Corse du Sud et de Haute-Corse.

Les entreprises peuvent faire appel, de leur propre initiative, à un consultant de la liste de ce réseau, à télécharger sur les sites des différents partenaires.

Quels types d'appui apportés par les consultants du réseau I3R ?

Dans le cadre de l'accompagnement à la prévention des RPS, les consultants du réseau i3R Corse peuvent :

- Etablir un diagnostic/état des lieux d'une situation de travail identifiée,
- Intégrer la prévention des RPS dans le document unique d'évaluation des risques professionnels,
- Accompagner l'entreprise dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'actions de prévention prenant en compte l'organisation du travail et les facteurs de risques psychosociaux,
- Sensibiliser / former les acteurs à la prévention des risques psychosociaux.

Quelles possibilités de financement ?

Pour aider une entreprise qui souhaite mener une démarche de prévention sur les RPS, des cofinancements ou dispositifs d'accompagnement peuvent être sollicités :

- Incitations financières auprès de la Carsat Sud-Est, pour les entreprises du régime général,
- Contrats de prévention auprès de la MSA, pour les entreprises du régime agricole,
- FACT auprès de l'ANACT.

 **Retrouvez ces informations sur les sites des institutions concernées.**
